

CL 163/4 – Note d’information 2 – Novembre 2019

Stratégie de la FAO concernant le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

1. La présente note d’information fait suite à la demande qui avait été formulée par le Comité du Programme à sa cent vingt-septième session, à l’issue de l’examen de l’Évaluation du cadre de résultats stratégiques de la FAO, et a pour objet d’apporter des éléments de réponse à la recommandation 1 relative à l’engagement de la FAO dans le Programme 2030 et la réforme du système des Nations Unies.
2. L’Évaluation du cadre de résultats stratégiques de la FAO a été examinée par le Comité du Programme à sa cent vingt-septième session (PC 127/2). La première recommandation formulée dans le rapport d’évaluation appelle la Direction à «élaborer une stratégie et un plan d’action clairs concernant l’engagement de la FAO dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et la réforme du système des Nations Unies», étant précisé ce qui suit: «Les pays devront déployer des efforts de grande ampleur dans les prochains mois pour influencer sur le Cadre de coopération des Nations Unies en faveur du développement durable (UNSDCF). La FAO doit être en mesure de répondre à ces besoins, gardant à l’esprit que ses ressources sont limitées.» Le Comité du Programme a demandé que de plus amples informations soient communiquées sur la mise en œuvre de cette recommandation avant la tenue de la cent soixante-troisième session du Conseil de la FAO.
3. La FAO appuie sans réserve le rôle de chef de file et la vision du Secrétaire général dans le cadre de cette initiative de transformation et se réjouit à l’idée de travailler dans un esprit de collaboration et d’harmonie avec l’ensemble des partenaires des Nations Unies pour contribuer de manière concertée et concrète à la réalisation, par les États Membres de l’Organisation des Nations Unies, des objectifs de développement durable d’ici à 2030.
4. La FAO croit en une réforme qui donnera naissance à une «offre» des Nations Unies qui soit davantage «impulsée par la demande» (prise en charge par les pays), «ouverte» (intervention d’un large éventail de partenaires dans l’ensemble du système des Nations Unies pour le développement et au-delà), «intégrée» (mise en place d’un seul et unique programme des Nations Unies en concertation avec le gouvernement hôte pour assurer une approche transparente et éviter une accumulation de programmes déconnectés les uns des autres qui répondent simplement à des objectifs nationaux) et «porteuse de transformations» (centrée sur des «transformations structurelles» qui ne laissent personne de côté).
5. Dans le cadre de la réunion des dirigeants du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de la session du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) qui se sont tenues en novembre 2019 à New York, le Directeur général a réaffirmé l’engagement de la FAO à appuyer la réforme et à tirer parti de toutes les occasions qui se présenteraient pour promouvoir une collaboration qui soit davantage axée sur la création de synergies entre les organismes des Nations Unies à tous les niveaux, notamment grâce à un renforcement de la collaboration des institutions sises à Rome.
6. De par sa forte présence sur le terrain et les capacités techniques décentralisées qu’elle déploie aux niveaux régional et national, sans oublier le rôle normatif qui est le sien à l’échelle internationale, la FAO apporte une contribution vigoureuse aux efforts qui sont faits à tous les échelons du système des Nations Unies à l’appui du Programme 2030.



CL 163

7. La FAO tient résolument à soutenir la réforme sur le plan financier et a plus que doublé sa contribution au titre du nouvel accord de partage des coûts (4,7 millions d'USD par an, contre 2,15 millions d'USD précédemment) afin d'appuyer la revitalisation du système des coordonnateurs résidents (la FAO arrive en cinquième position des plus importants contributeurs parmi 19 organismes des Nations Unies).
8. La FAO a participé activement à tous les aspects du processus de conception et au Groupe des Nations Unies pour le développement durable; depuis l'entrée en vigueur des nouvelles directives relatives au Cadre de coopération en juin 2019, l'Organisation n'a pas ménagé ses efforts pour aider les pays concernés par le déploiement à élaborer, avant le développement complet du Cadre de coopération, l'analyse commune de pays sur laquelle celui-ci repose afin d'assurer en temps voulu une contribution stratégique de la FAO à l'«offre collective» des Nations Unies.
9. La FAO a révisé en profondeur les directives relatives à son Cadre de programmation par pays (CPP) pour faire en sorte que cet instrument servant à la planification et à la programmation au niveau des pays soit directement inspiré du Cadre de coopération des Nations Unies, conformément aux directives y afférentes. Des formations internes sur le Cadre de coopération, ainsi que sur le nouveau CPP qui en découle, ont été mises en place à l'intention des bureaux régionaux et des bureaux de pays de la FAO.
10. La FAO s'emploie actuellement à mettre sur pied le mécanisme qu'elle compte utiliser pour rendre compte à ses organes directeurs de la mise en œuvre du nouveau pacte de financement sur la base des indicateurs communs établis par le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD).
11. La réforme des activités et de l'organisation des Nations Unies au niveau régional est dirigée par une équipe de l'évaluation interne des Nations Unies. La FAO a demandé à ses représentants régionaux (sous-directeurs généraux) pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord d'apporter leur concours aux travaux de cette équipe.
12. En ce qui concerne le suivi des ODD et les rapports établis à ce sujet, la FAO souligne qu'il est nécessaire de s'aligner sur les mécanismes de coordination mondiaux qui, dans le cas de la FAO, sont gérés par le Siège et non par les structures régionales, surtout compte tenu du fait que l'Organisation est garante de 21 indicateurs des ODD.
13. S'agissant de la plateforme de collaboration régionale, l'Organisation soutient activement le cadre analytique et programmatique et les fonctions liées aux services de conseil, au plaidoyer et à la mobilisation, notamment pour les processus régionaux et le renforcement de la coordination et de l'appui en faveur des coordonnateurs résidents des Nations Unies, par ses activités en matière de politiques, d'analyse et d'information.
14. La FAO intervient de manière précoce, au stade de l'analyse commune de pays, et prend part aux missions «Intégration, accélération et soutien aux politiques» dans un certain nombre de pays pour favoriser la connexion et l'intégration au nouveau cycle des cadres de coopération (voir le récapitulatif du nouveau cycle qui figure à la fin du document).
15. Des fonctionnaires régionaux de la FAO ont été désignés pour faire partie des groupes d'appui des pairs régionaux, qui sont coordonnés par les bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement et chargés de procéder à un examen par des pairs de la qualité des analyses communes de pays et d'autres volets des cadres de coopération. Ainsi, l'avantage comparatif et la contribution de la FAO aux cibles pertinentes des ODD sont clairement reconnus.
16. Des ressources humaines et financières sont fournies «à la demande» aux pays qui entament un nouveau cycle du Cadre de coopération. Ce soutien comprend l'intervention en temps utile d'équipes de renfort de la FAO qui sont composées de membres provenant de différents niveaux et domaines d'expertise de l'Organisation et qui sont déployées, selon les besoins, pendant les étapes cruciales de la préparation de l'analyse commune de pays et tout au long de l'exercice de formulation d'une vision stratégique, dont le CPP de la FAO s'inspirera.

17. Les bureaux régionaux de la FAO procurent un appui technique et une assistance en matière d'élaboration de politiques aux bureaux de pays en tenant compte des quatre phases du Cadre de coopération des Nations Unies en faveur du développement durable, à savoir: établissement de l'équipe d'appui au pays, phase préalable à l'analyse commune de pays, élaboration de l'analyse commune de pays et création du Cadre de coopération.
18. Le Bureau régional pour l'Afrique s'est avant tout attaché à renforcer les capacités des bureaux de pays dans la région afin qu'ils puissent collaborer de manière efficace et utile avec les équipes de pays des Nations Unies et fournir l'appui technique nécessaire à un certain nombre de pays.
19. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes apporte un appui à la formulation du Cadre de coopération. Après être intervenu auprès de quatre pays dans un premier temps, il étend désormais son aide à cinq autres pays où le déploiement du Cadre de coopération devrait débuter en 2020. Ces activités de soutien comprennent plusieurs volets: fourniture de données et d'informations dans le cadre des analyses communes de pays, organisation d'ateliers et de formations, et mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques entre les différents pays.
20. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale fournit un appui aux pays selon les quatre phases du Cadre de coopération décrites précédemment. Il intervient auprès de cinq pays pour 2020 et viendra en aide à un pays supplémentaire en 2021. Compte tenu de la taille réduite des représentations de la FAO dans cette région et au vu des besoins et de la demande des pays, le Bureau régional et les bureaux sous-régionaux prêtent une assistance technique sous forme de missions et de services d'appui.
21. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique prend pleinement part à la formulation du Cadre de coopération ainsi qu'aux interventions conjointes des organismes des Nations Unies auprès des pays. Le Bureau régional a commencé à travailler en étroite collaboration avec six pays, auxquels viendront s'en ajouter d'autres.
22. Le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, en plus de collaborer avec les organes régionaux à l'élaboration de produits axés sur le savoir et de mener un dialogue sur les politiques dans le cadre du Programme 2030, a mis en branle les activités en rapport avec le Cadre de coopération dans un pays, qui est le premier d'une liste qui comptera cinq pays supplémentaires.
23. Le Siège prête un appui supplémentaire aux représentants de la FAO en organisant des formations (en personne, en ligne et par webinaire), des séances d'information et des laboratoires de réflexion sur le nouveau Cadre de coopération et les nouvelles directives relatives au Cadre de programmation par pays.
24. Par exemple, dans le cadre de la stratégie d'appui direct aux bureaux de pays mise en place par le Siège de la FAO, l'équipe chargée du programme stratégique 5 (PS 5) fournira, aux pays en situation de crise alimentaire, une assistance à la formulation de résultantes communes au titre du Cadre de coopération qui tiennent compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et qui répondent à la fois aux besoins urgents et à la nécessité d'investissements à long terme en faveur du développement. En étroite collaboration avec ses partenaires, à commencer par le PAM, l'équipe chargée du PS 5 aidera les équipes de pays à produire des analyses conjointes de la situation – couvrant notamment les aspects politiques, économiques et sociaux et ceux liés à l'environnement et à la sécurité – ainsi qu'à réaliser des analyses des lacunes et une cartographie des politiques, stratégies, programmes et investissements, ce qui viendra assurément éclairer l'analyse commune de pays.
25. L'appui ainsi fourni donnera la garantie que les analyses se traduiront, au niveau des pays, par des actions fondées sur le consensus qui favoriseront la définition de résultats communs en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement durable dans le cadre des initiatives pertinentes menées par les pays. Cet appui servira également de moteur à un processus d'exploration et de consignation des interventions qui sont efficaces pour remédier aux causes profondes des crises alimentaires compte tenu des particularités de chaque contexte, ce qui contribuera à la formation d'un corpus de données factuelles, lequel comprendra par exemple une classification des interventions qui sera essentielle dans la perspective des recommandations et des activités de plaidoyer destinées aux donateurs et aux décideurs concernés.

26. Par ailleurs, afin de fournir un appui de qualité à un éventail aussi large de pays, le Département du développement économique et social a décidé de créer une plateforme en ligne pour permettre aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays de la FAO d'accéder à tout un ensemble de données et, en quelques clics seulement, de produire des rapports exhaustifs sur divers sujets traitant de questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture dans un pays en particulier ou, à des fins de comparaison, dans des groupes de pays situés dans la même région ou présentant des caractéristiques semblables.

27. En outre, l'unité chargée de la gouvernance et de l'appui aux politiques au sein du Département du développement économique et social dirige actuellement une initiative institutionnelle visant à mettre à niveau le portail de la FAO sur les politiques (<http://www.fao.org/policy-support/fr/>) et a mis au point un catalogue des outils de l'Organisation pour que les représentants et les fonctionnaires chargés des politiques de la FAO ainsi que les partenaires de la FAO sur le terrain puissent accéder facilement à la vaste suite d'outils d'analyse axés sur les politiques développés par l'Organisation. Le portail et le catalogue d'outils (accessible directement ou par l'intermédiaire de la nouvelle version du portail sur les politiques) seront régulièrement mis à jour pour assurer la pertinence et la qualité des données ainsi que leur visibilité dans les moteurs de recherche en ligne tels que Google et Bing.

Nombre de pays par région qui entament de nouveaux cycles du Cadre de coopération

Région	Nombre de pays qui commencent le nouveau cycle du Cadre de coopération en 2020	Nombre de pays qui commencent le nouveau cycle du Cadre de coopération en 2021	Total par région
Bureau régional pour l'Afrique	8	8	16
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	2	5	7
Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale	0	12	12
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	5	5	10
Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord	2	4	6
Total	17	34	51